
Instructions relatives aux propositions d'admission à la retraite des instituteurs.

Numéro d'inventaire : 1979.37141.7

Auteur(s) : Agénor Bardoux

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (Paris)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1878

Description : Feuille imprimée.

Mesures : hauteur : 266 mm ; largeur : 213 mm

Notes : Bardoux demande à ce que l'admission à la retraite des instituteurs soit accordée avec parcimonie.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE,
DES CULTES
ET
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

1^{er} BUREAU.

Instructions relatives aux propositions d'admission à la retraite des instituteurs.

Paris, le 24 janvier 1878.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Par une circulaire du 19 novembre 1874, un de mes prédécesseurs a appelé votre attention sur la nécessité de restreindre dans une certaine mesure le nombre des propositions d'admission à la retraite concernant les instituteurs et les institutrices de votre département.

Les raisons financières qui vous étaient signalées avaient et ont encore leur valeur ; mais une nouvelle considération, dont l'importance tout exceptionnelle ne vous échappera pas, me détermine à insister aujourd'hui sur la recommandation qui vous était faite alors.

Depuis cette époque est intervenue la loi du 17 août 1876, qui, en élevant le minimum de la pension des membres de l'enseignement primaire et en abaissant la limite d'âge, a multiplié les demandes d'admission à la retraite dans des proportions tellement considérables que la liquidation de toutes les pensions sollicitées depuis le mois de juin dernier a dû être suspendue. L'examen de 799 dossiers s'est ainsi trouvé arrêté.

Cette situation m'a vivement préoccupé au point de vue particulier du recrutement des instituteurs. En effet, si les maîtres formés depuis longtemps aux bonnes méthodes, se recommandant par une longue pratique de l'enseignement, se retiraient en aussi grand nombre, on serait exposé à ne pas trouver assez de candidats pour les remplacer convenablement. On ne pourrait, dans tous les cas, leur donner pour successeurs que des jeunes gens qui, malgré toute leur bonne volonté, manqueraient absolument d'expérience. Ce serait jeter un trouble profond dans le service et abaisser le niveau de l'enseignement primaire.

Je ne saurais donc trop insister, Monsieur le Préfet, sur la nécessité d'apporter la plus grande réserve dans les propositions d'admission à la retraite que vous me soumettez à l'avenir.

S'il est indispensable de vous montrer sévère dans l'appréciation de toutes les demandes que vous recevrez, il est une catégorie d'instituteurs qui devra

A Monsieur le Préfet du département d

fixer spécialement votre attention, je veux parler de ceux qui demandent à se retirer pour cause d'infirmités, et qui, aux termes de la loi précitée, ont droit à pension après quinze ans de services et quarante-cinq ans d'âge. Vous devrez veiller à ce que les certificats de médecin exigés en pareil cas ne soient délivrés qu'en parfaite connaissance de cause. La loi n'a pas entendu assurer à des fonctionnaires encore valides un repos rétribué, et ce serait étuder les dispositions de cette loi que de favoriser à cet égard une complaisance inadmissible.

Je vous répète, en terminant, ce qui vous était dit en décembre 1874 : les droits établis d'une manière incontestable doivent être reconnus et recevoir satisfaction ; mais il importe de ne pas priver, sans nécessité absolue, l'administration de bons services, et de s'opposer à des prétentions qui ne seraient pas fondées.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : A. BARDOUX.

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Enseignement primaire,

A. Bardoux

